

# SOMMAIRE DES ANNEXES DU PLU

---

## **5.1 Servitudes d'Utilité Publique**

5.1.1 - Liste récapitulative.

5.1.2 – Plan.

## **5.2 Document graphique faisant apparaître :**

- Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Prémption Urbain instauré par délibération du Conseil Municipal le 5 juillet 2077.

- Les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées : RD1532.

- Le plan des zones à risque d'exposition au plomb : intégralité du territoire communal en vertu de l'arrêté préfectoral n°2001-5521 du 11 juillet 2001 classant l'intégralité du département de l'Isère.

## **5.3 Prescriptions d'isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transports terrestres : RD1532**

## **5.4 Annexes sanitaires**

5.4.1 – Zones délimitées en application de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5.4.1.a : Eaux usées.

5.4.1.b : Eaux pluviales.

5.4.2 – Schémas.

5.4.2a : Réseaux d'eau potable.

5.4.2.b : Réseaux d'assainissement.

5.4.2.c : Réseaux d'eaux pluviales.

5.4.2.d : Systèmes d'élimination des déchets.

## **5.5 Documents informatifs sur les risques naturels hors article R151-53 du Code de l'Urbanisme : carte des aléas réalisée en 2005.**

- 1 rapport de présentation + 3 plans.